

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,  
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant  
Le chantier de la liaison Tihange-Strée-Tinlot**

Monsieur le Ministre,

La rentrée parlementaire est l'occasion de faire le point sur l'avancement des chantiers, notamment celui relatif à la liaison Tihange-Strée-Tinlot.

L'échéance pour l'obtention du permis d'urbanisme était fixée à la fin avril mais ce délai a été suspendu par l'application du décret voirie. En effet, suite à l'ouverture de deux voiries communales, l'une située à Modave et l'autre à Huy, le délai a été suspendu et cela rallonge, in fine, les délais initiaux de trois à quatre mois. Cela s'explique par l'organisation d'une enquête publique, la délibération des Collèges communaux concernés et l'affichage desdites décisions.

Vous le savez, le Conseil communal de Modave s'est prononcé fin juin contre le décret voirie et j'avais eu l'occasion de vous interpeller à ce sujet en séance plénière. Depuis lors, Monsieur le Ministre, votre administration a-t-elle rencontré le Collège communal de Modave? Quelles avancées pouvez-vous mentionner depuis le mois de juin? Quel accompagnement le SPW MI a-t-il proposé aux deux communes concernées? Le permis d'urbanisme est-il enfin reçu?

Enfin, lors d'une précédente commission, vous m'aviez informé des contacts réguliers entre votre cabinet, votre administration (SPW Mobilité et Infrastructures) et le Comité d'acquisition d'immeubles. A cet égard, les expropriations devaient être réalisées pour la fin du premier semestre 2022. Monsieur le Ministre, sachant que les budgets nécessaires aux expropriations sont disponibles, pouvez-vous me confirmer que celles-ci sont désormais clôturées?

Je vous remercie.

### La réponse du Ministre :

Madame la Députée, dans ce dossier, les remarques principales formulées par le collège de Modave dans le cadre de la demande d'urbanisme portent sur :

- La création d'un accès plus court à la liaison pour les tracteurs ;
- La possibilité d'utilisation d'une piste double bande en béton par les cyclistes et les piétons, créée à la base pour les tracteurs ;
- La création d'une traversée cyclo-piétonne complémentaire de liaison se situant sur le territoire de la Commune de Huy.

Or, dans cette procédure de demande du permis d'urbanisme, les deux communes concernées ont été consultées pour un avis sur les ouvertures de voiries communales, qui sont principalement liées à la création de deux passerelles cyclo-piétonnes dont les culées vont empiéter sur le domaine public communal. Les remarques de Modave débordent donc largement des zones impactées par l'ouverture de voirie.

Néanmoins, comme je vous le disais fin juin, toutes les réponses ont été données à l'ensemble du collège de Modave lors d'une réunion avec mon administration le 23 juin. Les solutions consistent en la création d'un accès plus court à la N684 pour les tracteurs, et le placement d'une signalisation confirmant si nécessaire aux cyclistes et piétons qu'ils peuvent utiliser la piste double bande prévue à la base pour les tracteurs. La troisième remarque concerne, quant à elle, le territoire de la Commune de Huy qui n'a formulé aucune observation sur le sujet.

Malheureusement, malgré toutes ces tractations et toutes les réponses données, la Commune de Modave a persisté dans son refus de modification de voirie communale et mon administration a reçu sa décision en juillet. En conséquence, un nouveau permis est redemandé et la procédure est en cours. Une prochaine réunion est prévue avec le SPW MI le 29 septembre à la demande de la commune. Je ne peux que vous inviter à intercéder auprès de la Commune de Modave afin de faire avancer ce dossier.

En ce qui concerne les expropriations, les réunions avec le Comité d'acquisition d'immeubles se poursuivent en présence de mon cabinet. Le comité d'acquisition a pris des contacts avec les agriculteurs et les négociations sont en cours. Je ne dispose malheureusement pas de date précise de mise à disposition des terrains concernés, mais les procédures sont effectivement engagées.